



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/AEBOP/2/7
9 septembre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

REUNION POUR CONCLURE LE MEMORANDUM
D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES
OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE ET
D'EURASIE AU TITRE DE LA CONVENTION SUR LES
ESPECES MIGRATRICES

20-22 octobre 2008, Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis
Point 9.0 de l'ordre du jour

TEXTE FINAL
PLAN D'ACTION
POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS EN
AFRIQUE ET EN EURASIE

(au 9 septembre 2008)

**PLAN D'ACTION
POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS
EN AFRIQUE ET EN EURASIE**

1. Objectif général

L'objectif général est de faire en sorte que toutes les populations d'oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie (y compris les rapaces nocturnes) soient maintenues ou ramenées à un état de conservation favorable, selon la définition de l'article 1(c) de la Convention.

2. Objectifs

Pour la période d'effet de ce plan d'action, les objectifs suivants sont fixés :

- a) Mettre un terme et inverser le déclin¹ des populations d'oiseaux de proie migrateurs mondialement menacés (en danger critique, en danger et vulnérable) et quasi menacés et atténuer les menaces pesant sur eux de telle sorte qu'ils ne soient plus mondialement menacés ou quasi menacés ;
- b) Quand cela est possible, mettre un terme et inverser le déclin des populations d'autres oiseaux de proie migrateurs ayant un statut de conservation défavorable en Afrique et en Eurasie et atténuer les menaces pesant sur eux de telle sorte que leurs populations reviennent à un état de conservation favorable ; et
- c) Anticiper, réduire et éviter que de potentielles et nouvelles menaces pèsent sur toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs, en particulier afin d'éviter que les populations d'une espèce ne déclinent à long terme.

3. Catégories d'espèces

- 3.1. Les espèces d'oiseaux de proie incluses à l'annexe 1 de ce mémorandum d'accord sont affectées aux catégories suivantes :

Catégorie 1 : espèces mondialement menacées et quasi menacées telles que définies selon la dernière Liste Rouge de l'UICN et figurant comme telles dans la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International ;

Catégorie 2 : espèces considérées comme ayant un statut de conservation défavorable à un niveau régional dans les Etats de l'aire de répartition et les territoires figurant dans la liste en annexe 2 de ce mémorandum d'accord ; et

Catégorie 3 : toutes les autres espèces migratrices.

¹ Déclin de population doit être considéré comme signifiant une réduction en abondance ou de l'aire de répartition.

- 3.2. Les espèces citées à l'annexe 1 de ce mémorandum d'accord sont affectées aux catégories prévues au paragraphe 3.1 tel qu'indiqué dans le tableau 1, pour la période d'effet de ce plan d'action, à moins que le tableau 1 ne soit amendé suivant une procédure à établir d'un commun accord par les signataires lors de la première session de la réunion des signataires.

4. Actions prioritaires

Tenant en compte les impacts attendus des menaces et les opportunités pour les réduire, les actions pour atteindre les objectifs cités au paragraphe 2 sont considérées comme étant (par ordre d'importance) :

- Protéger toutes les espèces de l'abattage illicite, y compris l'empoisonnement, le tir, la persécution et l'exploitation non durable ;
- Promouvoir autant que possible de hauts standards environnementaux dans la planification et la construction d'infrastructures afin de minimiser leur impact sur les espèces, et chercher à minimiser l'impact des infrastructures existantes lorsqu'il devient évident qu'elles ont un impact négatif sur les espèces concernées ;
- Conserver les habitats des oiseaux de proie en encourageant une approche par écosystème pour un développement durable et des pratiques sectorielles d'utilisation des sols, tels qu'envisagé dans les principes de la Convention sur la diversité biologique (CDB) Approche par Ecosystème (CDB V/6 et VII/11) ;
- Protéger et/ou gérer de manière appropriée les sites importants : en particulier là où les espèces de catégorie 1 se reproduisent et tous les goulots d'étranglement de migration (les sites importants connus figurent dans la liste du tableau 3) ;
- Tenir compte des besoins de conservation des oiseaux de proie dans les secteurs et les politiques concernées comme l'agriculture, la sylviculture, les industries, le tourisme, l'énergie, les substances chimiques et les pesticides ;
- Augmenter la prise de conscience à l'égard des oiseaux de proie migrateurs, de leur situation critique actuelle et des menaces auxquelles ils font face, et des mesures à prendre afin de les conserver ;
- Evaluer et surveiller les populations dans l'ensemble des États de l'aire de répartition afin d'établir des tendances fiables de populations ; mener des recherches afin d'établir les impacts des menaces pesant sur celles-ci et les mesures requises pour les réduire ; et partager les informations entre les signataires et les autres États de l'aire de répartition ;
- Mener des recherches sur l'écologie et le comportement migratoire, y compris l'analyse des données disponibles en vue de décrire les limites des routes et des modes de migration, au niveau des populations des espèces ; et
- Renforcer les capacités des actions de conservation (dans les institutions et les communautés locales concernées), en développant la connaissance et la surveillance des oiseaux de proie

5. Cadre de mise en œuvre

- 5.1. **Activités** Les activités principales que les signataires doivent entreprendre pour mettre en œuvre les dispositions générales du mémorandum d'accord et aborder les questions spécifiques traitées par ce plan d'action sont décrites dans le tableau 2. Ces activités seront menées à bien par les stratégies, ou documents équivalents, comme envisagé au paragraphe 11 du mémorandum d'accord.
- 5.2. **Priorités** Les activités figurant dans le tableau 2 sont rangées selon l'ordre de priorité suivant :

Première : activité requise pour prévenir l'extinction mondiale d'une espèce.

Deuxième : activité requise pour empêcher ou inverser les déclin de populations d'espèces mondialement menacées ou quasi menacées, ou de la majorité d'autres espèces ayant un statut de conservation défavorable.

Troisième : activité requise pour restaurer les populations d'espèces mondialement menacées ou quasi menacées, ou empêcher le déclin de populations de toute espèce ayant un statut de conservation défavorable.

Quatrième: activité requise pour rétablir les populations de toute espèce ayant un statut de conservation défavorable, ou empêcher les déclin de population de toute espèce ayant un statut de conservation favorable.

Ces priorités doivent être prises en compte dans la préparation de stratégies, ou documents équivalents, pour les oiseaux de proie conformément aux exigences du paragraphe 11 du mémorandum d'accord.

- 5.3. **Calendrier** Les activités figurant dans le tableau 2 sont rangées selon les calendriers suivants:

Immédiat : activité à mener à bien dans les deux ans suivant la date d'effet du mémorandum d'accord pour le signataire concerné ;

Court terme : activité à mener à bien dans les trois ans suivant la date d'effet du mémorandum d'accord pour le signataire concerné ;

Moyen terme : activité à mener à bien dans les cinq ans suivant la date d'effet du mémorandum d'accord pour le signataire concerné ;

Long terme : activité à mener à bien dans les sept ans suivant la date d'effet du mémorandum d'accord pour le signataire concerné ; et

Permanent : activité à mener à bien tout au long de la période d'effet du mémorandum d'accord pour le signataire concerné.

- 5.4. **Responsabilités** Les organisations présentes pour prendre en charge les diverses activités sont énumérées dans le tableau 2. Les signataires sont priés d'encourager l'ensemble des organisations nécessaires à participer à la mise en œuvre de ce plan d'action, qu'elles soient ou non actuellement signataires du mémorandum d'accord.

5.5. Objectifs de performance L'unité de coordination surveillera l'état d'avancement de la mise en oeuvre et l'efficacité de ce plan d'action selon les objectifs de performance fixés pour certaines activités décrites dans le tableau 2.

6. Synergie avec d'autres AEM

Dans la mesure où un Etat de l'aire de répartition ou une organisation régionale d'intégration économique (ORIE) représenté(e) en tant que signataire de ce mémorandum d'accord est également partie contractante d'un ou plusieurs accords environnementaux multilatéraux qui prévoit (ou prévoient) des dispositions permettant de réaliser les buts, les objectifs et les activités de ce plan d'action, cet AEM sera considéré comme approprié et appliqué en premier lieu dans son intégralité.

7. Rapports sur l'avancement des travaux

Les signataires et le Secrétariat rendront compte de l'évolution des travaux de mise en oeuvre du plan d'action conformément aux paragraphes 11 et 13 du mémorandum d'accord.

8. Période d'effet

Ce plan d'action prend effet à la même date que l'entrée en vigueur du mémorandum d'accord pour une durée de sept ans. Au moins deux ans avant l'expiration de cette période, le plan d'action sera entièrement passé en revue et une version révisée sera préparée pour approbation par les signataires.

Tableau 1: Classement des oiseaux de proie d’Afrique-Eurasie couverts par le plan d’action^(1, 2)

Catégorie 1⁽³⁾

<i>Falco naumanni</i>	Lesser Kestrel	VU	Faucon crécerellette
<i>Falco vespertinus</i>	Red-footed Falcon	NT	Faucon Kobez
<i>Falco cherrug</i>	Saker Falcon	EN	Faucon sacre
<i>Milvus milvus</i>	Red Kite	NT	Milan royal
<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pallas's Fish-eagle	VU	Pygargue de Pallas
<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Steller's Sea-eagle	VU	Pygargue de Stellar
<i>Aegypius monachus</i>	Cinereous Vulture	NT	Vautour moine
<i>Circus maurus</i>	Black Harrier	VU	Busard maure
<i>Circus macrourus</i>	Pallid Harrier	NT	Busard pâle
<i>Aquila clanga</i>	Greater Spotted Eagle	VU	Aigle criard
<i>Aquila adalberti</i>	Spanish Imperial Eagle	VU	Aigle ibérique
<i>Aquila heliaca</i>	Eastern Imperial Eagle	VU	Aigle impérial
<i>Neophron percnopterus</i>	Egyptian Vulture	EN	Vautour d’Egypte

Catégorie 2⁽⁴⁾

<i>Falco tinnunculus</i>	Common Kestrel	Faucon crécerelle
<i>Falco eleonora</i>	Eleonora's Falcon	Faucon d'éléonore
<i>Falco biarmicus</i>	Lanner Falcon	Faucon lanier
<i>Falco rusticolus</i>	Gyrfalcon	Faucon gerfaut
<i>Pandion haliaetus</i>	Osprey	Balbuzard pêcheur
<i>Pernis ptilorhyncus</i>	Oriental Honey-buzzard	Bondrée orientale
<i>Chelictinia riocourii</i>	African Swallow-tailed Kite	Elanion naucler
<i>Milvus migrans</i>	Black Kite	Milan noir
<i>Milvus lineatus</i>	Black-eared Kite	Milan brun
<i>Haliaeetus albicilla</i>	White-tailed Eagle	Pygargue à queue blanche
<i>Circaetus gallicus</i>	Short-toed Snake-eagle	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Circus spilonotus</i>	Eastern Marsh-harrier	Busard d’Orient
<i>Circus cyaneus</i>	Northern Harrier	Busard Saint-Martin
<i>Accipiter brevipes</i>	Levant Sparrowhawk	Épervier à pieds courts
<i>Butastur indicus</i>	Grey-faced Buzzard	Busautour à joues grises
<i>Buteo rufinus</i>	Long-legged Buzzard	Buse féroce
<i>Buteo hemilasius</i>	Upland Buzzard	Buse de Chine
<i>Aquila pomarina</i>	Lesser Spotted Eagle	Aigle pomarin
<i>Aquila rapax</i>	Tawny Eagle	Aigle ravisseur
<i>Aquila nipalensis</i>	Steppe Eagle	Aigle des steppes
<i>Aquila chrysaetos</i>	Golden Eagle	Aigle royal
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Booted Eagle	Aigle botté
<i>Otus brucei</i>	Pallid Scops-owl	Petit-duc de Bruce
<i>Otus scops</i>	Common Scops-owl	Petit-duc scops
<i>Nyctea scandiaca</i>	Snowy Owl	Harfang des neiges
<i>Asio flammeus</i>	Short-eared Owl	Hibou des marais

Catégorie 3⁽⁵⁾

<i>Falco alopex</i>	Fox Kestrel	Crécerelle renard
<i>Falco amurensis</i>	Amur Falcon	Faucon de l'Amour
<i>Falco concolor</i>	Sooty Falcon	Faucon concolore
<i>Falco columbarius</i>	Merlin	Faucon émerillon
<i>Falco subbuteo</i>	Eurasian Hobby	Faucon hobereau
<i>Falco severus</i>	Oriental Hobby	Faucon aldrovandin
<i>Falco peregrinus</i>	Peregrine Falcon	Faucon pèlerin
<i>Falco pelegrinoides</i>	Barbary Falcon	Faucon de Barbarie
<i>Aviceda cuculoides</i>	African Baza	Baza coucou
<i>Aviceda jerdoni</i>	Jerdon's Baza	Baza de Jerdon
<i>Aviceda leuphotes</i>	Black Baza	Baza huppard
<i>Pernis apivorus</i>	European Honey-buzzard	Bondrée apivore
<i>Gyps fulvus</i>	Griffon Vulture	Vautour fauve
<i>Circus aeruginosus</i>	Western Marsh-harrier	Busard des roseaux
<i>Circus melanoleucos</i>	Pied Harrier	Busard tchoug
<i>Circus pygargus</i>	Montagu's Harrier	Busard cendré
<i>Accipiter badius</i>	Shikra	Épervier shikra
<i>Accipiter soloensis</i>	Chinese Goshawk	Épervier de Horsfield
<i>Accipiter gularis</i>	Japanese Sparrowhawk	Épervier du Japon
<i>Accipiter virgatus</i>	Besra	Épervier besra
<i>Accipiter ovampensis</i>	Ovampo Sparrowhawk	Épervier de l'Ovampo
<i>Accipiter nisus</i>	Eurasian Sparrowhawk	Épervier d'Europe
<i>Accipiter gentilis</i>	Northern Goshawk	Autour des palombes
<i>Butastur rufipennis</i>	Grasshopper Buzzard	Busautour des sauterelles
<i>Buteo buteo</i>	Common Buzzard	Buse variable
<i>Buteo oreophilus</i>	Mountain Buzzard	Buse montagnarde
<i>Buteo lagopus</i>	Rough-legged Hawk	Buse pattue
<i>Buteo auguralis</i>	Red-necked Buzzard	Buse d'Afrique
<i>Aquila wahlbergi</i>	Wahlberg's Eagle	Aigle de Wahlberg
<i>Spizaetus nipalensis</i>	Mountain Hawk-eagle	Aigle montagnard
<i>Otus sunia</i>	Oriental Scops-owl	Petit-duc d'Orient
<i>Strix uralensis</i>	Ural Owl	Chouette de l'Oural
<i>Strix nebulosa</i>	Great Grey Owl	Chouette lapone
<i>Surnia ulula</i>	Northern Hawk Owl	Chouette épervière
<i>Aegolius funereus</i>	Boreal Owl	Chouette de Tengmalm
<i>Ninox scutulata</i>	Brown Hawk-owl	Ninexe hirsute
<i>Asio otus</i>	Long-eared Owl	Hibou moyen-duc

Notes

- 1: Figurant à l'annexe 1 du présent mémorandum d'accord
- 2: Certaines espèces ont un statut migratoire inconnu et ne sont pas actuellement incluses dans l'annexe 1 de ce mémorandum d'accord
- 3: Espèces mondialement menacées et quasi menacées telles que définies par l'UICN et inscrites comme telles dans la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International (EN = En danger; VU = Vulnérable; NT = Quasi menacé)
- 4: Espèces considérées comme ayant un état de conservation défavorable au niveau régional dans la zone d'application géographique du mémorandum d'accord (définie à l'annexe 2)
- 5: Toutes les autres espèces migratrices

Tableau 2 : Actions à mener au titre du paragraphe 5 du plan d'action

Activités	Espèces	Pays	Niveau de priorité	Durée	Organisation	Cible
Activité 1 : Amélioration de la protection juridique						
1.1. Mettre à jour l'annexe I de la CMS afin d'inclure toutes les espèces de la catégorie I	Cat. 1	–	2 ^{ème}	Court terme	Secrétariat de la CMS / CdP	Annexe I de la CMS amendé
1.2. Examiner la législation pertinente et, quand cela s'avère possible, s'assurer qu'elle protège tous les oiseaux de proie de toute forme de : a) abbatage délibéré, b) dérangement intentionnel des sites de nidification et des perchoirs communautaires (en particulier sur les sites d'hivernage) quand ce dérangement est considéré comme préjudiciable à la conservation de l'espèce, et c) ramassage des œufs et prélèvement dans la nature. A moins que cela ait été autorisé par l'institution compétente et seulement quand il n'y a pas d'autre solution et que l'action n'est pas préjudiciable à l'état de conservation de l'espèce.	Toutes les espèces	Tous les pays	1 ^{ère}	Immédiate	Gouvernements	Protection complète de tous les oiseaux de proie par la législation pertinente de tous les signataires et interdiction de capture des oiseaux non viable
1.3 Examiner la législation pertinente et prendre des mesures, quand cela s'avère possible, pour interdire l'utilisation d'appâts empoisonnés pour le contrôle des prédateurs et les substances chimiques connues pour causer des mortalités aviaires importantes	Toutes les espèces	Tous les pays	1 ^{ère}	Immédiate	Gouvernements	La législation pertinente de tous les signataires interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés et des substances chimiques connues pour causer des mortalités aviaires importantes
1.4 Examiner la législation pertinente et entreprendre des démarches, quand cela s'avère possible, pour s'assurer que cette législation exige que toutes les nouvelles lignes électriques soient conçues de manière à éviter l'électrocution des oiseaux de proie	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements	La législation pertinente de tous les signataires exige une conception des lignes électriques évitant l'électrocution.
1.5 Renforcer la mise en application de la protection juridique et faire rapport des persécutions des oiseaux de proie, par la mise en place de sanctions appropriées, la formation des autorités de contrôle et la sensibilisation du public afin de renforcer la surveillance et la dénonciation d'activités illégales	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Permanente	Gouvernements, organismes de contrôle de l'application des lois et ONG	Des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives sont mise en place et une stratégie pour faire face aux activités illicites à l'encontre des oiseaux de proie est établie. Les résultats sont transmis au Secrétariat et intégrés dans les rapports nationaux
1.6 Identifier les failles des AEM existants là où la protection et la préservation des oiseaux de proie peuvent être améliorées et attirer l'attention du Secrétariat concerné et des autres Parties	Toutes les espèces	Tous les pays	3 ^{ème}	Immédiate	Secrétariat de la CMS / Gouvernements / ONG	Dispositions des AEM existants renforcées en termes de protection et de conservation des oiseaux de proie

Activité 2 : Protéger et gérer les sites et voies de migration importants						
2.1 Désigner des sites importants à l'échelle nationale et internationale (dont ceux figurant au tableau 3) comme zones protégées avec des plans de gestion ou des sites aménagés de manière appropriée et tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie	Toutes les espèces	Tous les pays cités dans le tableau 3	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements, BirdLife International et les parties prenantes sur site	Tous les sites importants ont mis en place de mesures de conservation
2.2 Entreprendre des études d'impact sur l'environnement (EIE) répondant aux lignes directrices de la CBD (décision VI/7A de la CBD et tout amendement ultérieur) et à la résolution 7.2 de la CMS sur les études d'impact et les espèces migratrices pour tout projet susceptible d'avoir un impact préjudiciable sur les sites cités dans le tableau 3 et sur tout autre site hébergeant des populations importantes d'espèces des catégories 1 et 2.	Cat 1 & 2	Tous les pays	3 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements, secteurs de la sylviculture de l'énergie & des infrastructures	Les réglementations nationales exigent des EIE pour les projets ayant un impact sur les sites des oiseaux de proie ; les résultats des études spécialisées relatives aux impacts sur les oiseaux de proie sont transmises au Secrétariat et inclus dans les rapports nationaux
2.3 Mener des analyses de risque sur les sites importants (y compris ceux cités dans le tableau 3) afin d'identifier et de traiter les causes de mortalité occasionnelle réelles ou potentielles d'origines humaines (dont les incendies, le dépôt de poisons, l'usage de pesticides, les lignes électriques, les éoliennes)	Catégories 1 et 2	Tous les pays	3 ^{ème}	Permanente	Gouvernements et gestionnaires de l'occupation des sols	La mortalité occasionnelle des oiseaux de proie réduite à des niveaux insignifiants
2.4 Entreprendre des évaluations environnementales stratégiques des développements d'infrastructures prévus au sein d'importantes voies de migration afin d'identifier les zones présentant un risque majeur	Toutes les espèces	Tous les pays avec goulot d'étranglement de migrations	3 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements	Réalisation d'études environnementales stratégiques dont les résultats sont transmis au Secrétariat et intégrés dans les rapports nationaux
Activité 3 : Conservation de l'habitat et gestion durable						
3.1 Etudier, entretenir et restaurer la couverture végétale naturelle des habitats originels (en particulier les pâturages) des aires de répartition des espèces menacées à l'échelle mondiale	Cat. 1	Tous les pays à espèces de cat. 1	3 ^{ème}	Permanente	Gouvernement et gestionnaires de l'occupation des sols	Inventaires des zones de pâture hébergeant des espèces de cat.1 préparés et au moins 30 % des pâturages constituant des habitats originels a une couverture végétale naturelle et est placé en gestion durable
3.2 Là où c'est faisable, entreprendre les actions nécessaires pour s'assurer que les lignes électriques existantes qui constituent le plus grand risque pour les oiseaux de proie soient modifiées pour éviter leur électrocution	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements, secteurs de l'énergie et des infrastructures	Les lignes électriques à haut risque sont modifiées pour éviter l'électrocution des oiseaux de proie
3.3 S'efforcer de faciliter les opportunités d'alimentation pour les oiseaux de proie nécrophages, dans la mesure du possible, en tenant compte des considérations sanitaires	Toutes les espèces concernées	Tous les pays concernés	2 ^{ème}	Court terme	Gouvernements en collaboration avec ONG concernées	Stations d'alimentation établies comme approprié et dans la mesure du faisable

3.4 Tenir compte des besoins de conservation des oiseaux de proie dans les secteurs et les politiques y relatives, tels que l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les industries, le tourisme, l'énergie, les substances chimiques et les pesticides	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Permanente	Gouvernements, secteurs et organisations concernés	Conservation des oiseaux de proie intégrée dans les secteurs et politiques correspondants
Activité 4 : Augmenter la prise de conscience à l'égard des problèmes auxquels les oiseaux de proie migrateurs sont confrontés et aux mesures nécessaires à leur conservation						
4.1 Développer un programme de sensibilisation du public, utilisant les médias électroniques et écrits afin de faire connaître au public les migrations effectuées par les oiseaux de proie, leur état actuel, les menaces qui les guettent et les actions qui peuvent être entreprises pour les conserver, y compris l'examen des superstitions à leur sujet	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Court terme	Gouvernements en collaboration avec les ONG	Programme mis en œuvre et besoins de conservation des oiseaux de proie largement compris au sein du public
4.2 Développer un programme de sensibilisation dans les secteurs de la sylviculture, l'agriculture, la pêche, l'énergie, l'industrie, des transports et les autres secteurs pertinents pour informer les décideurs de l'état actuel des oiseaux de proie, des menaces auxquelles ils sont confrontés et des actions sectorielles pouvant être entreprises pour les conserver	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements en collaboration avec les ONG	Programme mis en œuvre et é besoins de conservation des oiseaux de proie largement compris dans les services gouvernementaux
4.3 Développer un programme éducatif scolaire et des ressources pour l'enseignement afin d'informer les élèves des migrations effectuées par les oiseaux de proie, de leur état actuel, des menaces qui les guettent et des actions qu'ils peuvent entreprendre pour les conserver	Toutes les espèces	Tous les pays	3 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements travaillant avec les ONG	Programme mis en oeuvre et besoins de conservation des oiseaux de proie largement compris par les professeurs et enseignés dans les écoles
4.4 Établir des avis d'information et fournir des dépliants aux goulots d'étranglement de migration afin d'informer les gens de leur importance pour les oiseaux de proie migrateurs et des mesures qu'ils peuvent prendre pour les protéger	Toutes les espèces	Tous les pays avec goulots d'étranglement de migration	2 ^{ème}	Court terme	Gouvernements et ONG	Programme mis en oeuvre et besoins de conservation des oiseaux de proie connus sur les sites avec goulot d'étranglement
4.5 Organiser des ateliers sous-régionaux et nationaux de formation pour améliorer les techniques de surveillance des oiseaux de proie	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements et ONG concernées	Programmes de formation établis
4.6 Eduquer et développer la prise de conscience des communautés locales à l'importance des oiseaux de proie, et au besoin de faire leur suivi et de les protéger	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements et ONG concernées	Programmes de formation établis
Activité 5 : Surveiller les populations d'oiseaux de proie, effectuer des recherches sur leur conservation et prendre les mesures correctives appropriées						
5.1 Établir un réseau de surveillance couvrant le couloir de migration comprenant un ensemble représentatif de sites dans lesquels pourrait se mettre en place un suivi systématique et coordonné des populations d'élevage, de la reproduction et des chiffres de migration (au printemps et en automne)	Toutes les espèces	Reste à définir	1 ^{ère}	Immédiate	Gouvernements, BirdLife International, organisations ornithologiques nationales et organisations de recherche pertinentes	Réseau de surveillance mis en place et adopté par les signataires

5.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de surveillance et développer des protocoles de suivi basés sur le réseau de surveillance établi par l'action	Toutes les espèces	Reste à définir	1 ^{ère}	Permanent	Gouvernements, Birdlife International, organisations ornithologiques nationales et organisations de recherche pertinentes	Lignes directrices / manuel de surveillance pour la collecte de données à l'échelle nationale et transfrontalière ; données transmises au Secrétariat et intégrées aux rapports nationaux ; tendances des populations migratoires et de reproduction établies de façon fiable
5.3 Estimer et ensuite aborder le problème des impacts de la perte d'habitat sur les populations d'oiseaux de proie reproductrices, de passage, ou en hivernage ; identifier les mesures nécessaires au maintien d'un état de conservation favorable	Espèces des cat. 1 et 2	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	ONG appropriées et organismes de recherche	Problèmes relatifs à l'habitat et mesures d'atténuation nécessaires identifiés et abordés
5.4 Estimer et ensuite aborder le problème des impacts de l'utilisation de produits chimiques toxiques, incluant les métaux lourds (par ex., le plomb dans les cartouches de tir) sur les populations d'oiseaux de proie reproductrices, de passage, ou en hivernage et leur survie ; identifier et ensuite mettre en œuvre les mesures appropriées qui aideraient à atteindre et maintenir un état de conservation favorable	Toutes les espèces	Tous les pays	1 ^{ère}	Moyen terme	Gouvernements, ONG pertinentes et organismes de recherche	Problèmes concernant les produits chimiques toxiques et les métaux lourds évalués, et mesures d'atténuation identifiées et, traitées, si nécessaires
5.5 Surveiller l'impact des lignes électriques et des éoliennes sur les oiseaux de proie, y compris à travers l'analyse des données existantes telles que celles du baguage	Toutes les espèces	Tous les pays concernés	1 ^{ère}	Permanent	Gouvernements, ONG et organisations de recherche concernées et secteurs de l'énergie	Programmes établis pour surveiller les impacts des lignes électriques et des éoliennes
5.6 Entreprendre des recherches quant au caractère souhaitable de réintroduire des oiseaux de proie et mettre en œuvre des programmes appropriés (y compris ceux impliquant l'élevage en captivité), quand il est démontré que cela améliorera leur état de conservation dans la nature et quand ils sont en accord avec les lignes directrices de l'UICN	Toutes les espèces concernées	Tous les pays	2 ^{ème}	Court terme	Gouvernements, ONG et organisations de conservation pertinentes	Projets de réintroduction inspectés et mis en œuvre là où ils s'avèrent bénéfiques à la conservation
5.7 Rechercher la promotion de programmes appropriés d'élevage en captivité afin d'atténuer la pression des prélèvements dans la nature sur les populations d'oiseaux de proie	Espèces des cat. 1 et 2	Tous les pays concernés	2 ^{ème}	Long Terme	Gouvernements, ONG et organisations de conservation concernées	Programmes appropriés établis
5.8 Evaluer l'échelle des prélèvements afin d'estimer les implications sur les populations concernées	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements, ONG et organisations de conservation concernées	Systèmes d'enregistrement et de suivi des prélèvements établis
5.9 Entreprendre la surveillance appropriée des maladies qui pourraient menacer les populations d'oiseaux de proie, afin de donner des réponses pour la conservation et la gestion	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements, ONG et organisations de recherche concernées	Programmes de surveillance sanitaire effectifs en place
5.10 Initier des recherches en collaboration sur les effets des changements climatiques sur les oiseaux de proie et leurs habitats et mettre en œuvre les mesures d'adaptation appropriées	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen terme	Gouvernements, ONG et organisations de recherche concernées	Impacts des changements climatiques évalués et mesures facilitant l'adaptation mises en œuvre

Activité 6 : Mesures de soutien						
6.1 Préparer des stratégies nationales, régionales ou sous-régionales, ou des documents équivalents, en faveur des oiseaux de proie (tenant compte du besoin de mesures transfrontalières en collaboration avec les Etats signataires adjacents)	Espèces des cat. 1 et 2	Tous les pays	2 ^{ème}	Immédiate	Gouvernements, organisations ornithologiques nationales	Stratégies nationales, régionales ou sous-régionales, ou documents équivalents, décrivant de quelle façon ce plan d'action sera mis en œuvre, notamment en ce qui concerne les espèces des cat. 1 et 2 transmis(es) au Secrétariat avant la première réunion des signataires
6.2 Préparer des plans d'action monoespèce, ou, si plus approprié, pluriespèces, pour toutes les espèces mondialement menacées, tenant en compte des plans internationaux existants et, le cas échéant, en étendant la couverture de ces derniers à l'entière aire de répartition d'Afrique-Eurasie de chaque espèce	Espèces des cat. 1	Tous les pays à espèces de cat. 1	1 ^{ère}	Moyen terme	Gouvernements, Birdlife International, organisations nationales ornithologiques et organisations de recherche pertinentes	Plans de conservation développés, approuvés et mis en application pour toutes les espèces mondialement menacées
6.3 Mettre à jour les tableaux 1 & 3 selon les nouvelles informations émanant du programme de surveillance	Toutes les espèces	Tous les pays	3 ^{ème}	Permanente	Secrétariat	Sur la base des informations collectées et collationnées en provenance des Etats signataires, le Secrétariat propose des amendements aux tableaux 1 & 3 du présent plan d'action pour approbation par les signataires
6.4 Encourager les signataires à améliorer la coopération internationale à travers l'organisation de conférences, de séminaires et d'ateliers relatifs au suivi, à la recherche scientifique et aux activités de conservation	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Permanente	Secrétariat	Programmes effectifs de coopération internationale établis

Tableau 3: Zones d'importance pour les oiseaux actuellement identifiées comme étant des sites importants de rassemblement pour les oiseaux de proie en Afrique-Eurasie

La liste ci-dessous inclut des sites qui répondent aux critères mondiaux et régionaux pour les espèces mondialement menacées et les rassemblements d'oiseaux migrateurs.

Cette liste indicative devrait être traitée comme une liste minimum des zones d'importance à l'échelle internationale.

Bulgarie

Lac d'Atanasovo

Complexe de Mandra-Poda

Chine

Beidaihe

Iles Changdao

Plateau de Changtang

Réserve naturelle de Laotieshan

Danemark

Zone de Gilleleje

Hellebæk

Korshage, Hundested et zones maritimes avoisinantes

Marstal Bugt et la côte du Sud-Ouest de Langeland

Skagen

Stevns

Djibouti

Kadda Guéini - Doumêra

Egypte

Ain Sukhna

El Qa plain

Gebel El Zeit

Parc national de Ras Mohammed

Suez

Finlande

Archipel de Merenkurkku

France

Basses Corbières

Col de l'Escriuet

Col de Lizarrieta

Etangs de Leucate et Lapalme

Etangs Narbonnais

Gorges de la Dordogne

Haute chaîne du Jura: défilé de l'écluse, Etournel et Mont

Vuache

Haute Soule : Forêt d'Irraty, Organbidexka et Pic des

Escaliers

Hautes Corbières

Hautes garrigues du Montpelliérais

Massif du Canigou-Carança

Montagne de la Clape

Montagne de la Serre

Monts et Plomb du Cantal

Pointe de Grave

Val d'Allier : Saint-Yorre-Joze

Val de Drôme: Les Ramières-printegarde

Vallée de la Nive des Aldudes-Col de Lindux

Géorgie

Batumi

Meskheti

Khevi

Gibraltar (GB)

Rocher de Gibraltar

Grèce

Nord, Est et Sud de l'île de Kithira

Irak

Barrage de Samara

Israël

Falaises des hautes montagnes de Zin et de Negev
Vallée de Hula
Vallées de Jezre'el, Harod et Bet She'an
Désert de Judée
Collines basses de Judée
Vallée du Nord Arava
Vallée septentrionale basse de Jordanie
Vallée du Sud Arava et montagnes d'Elat
Ouest Negev

Italie

Aspromonte
Cap d'Otrante
Costa Viola
Alpes maritime
Mont Beigua
Mont Conero
Mont Grappa
Montagne de Peloritani
Rivière Piave

Jordanie

Montagnes d'Aqaba
Vallée de Jordanie
Zone de Petra
Wadi Dana - Finan
Wadi Mujib

Koweït

Réserve naturelle d'Al-Jahra Pool

Lettonie

Réserve naturelle de Slitere

Liban

Marais d'Ammiq

Lithuanie

Pointe de Kuronian

Malte

Buskett et Wied il-Luq

Maroc

Cap Spartel - Perdicaris
Jbel Moussa

Territoires Autorité Palestinienne

Jericho
Vallée basse nord de Jordaniel

Portugal

Côte Sud-Ouest du Portugal

Russie (Fédération de)

Réserve de la biosphère du Caucase
Lac de Chudsko-Pskovski Lake et zones adjacentes
Delta de la rivière Don
Crête d'Irendyk
Corridor de migration du Sud Baikal
Réserve naturelle de Teberdinski

Arabie Saoudite

Escarpement de Taif
Wadi Jawwah
Sources du Wadi Rabigh

Espagne

Chaînes de montagne de Bujeo, Ojén, del Niño et
Blanquilla
Chaîne de montagnes de Cabras, Aljibe et Montecoche
Montagnes de Cadí
Ceuta
Chaîne de montagnes de la Plata
Marais de Guadalquivir
La Janda
Chaîne de montagnes de Roncesvalles-Irati-Abodi
Tarifa

Suède

Baie de Skälderviken

Baie de Falsterbode Foteviken

Suisse

Région pré-alpine de Gurnigel

Syrie

Jabal Slenfeh

Tunisie

Djebel el Haouaria

Turquie

Bosphore

Nord-Est de la Turquie

Montagnes de Nur

Yémen

Zone d'Al-Kadan

Bab El Mendab-Dubab

Wadi Mawzii

Mafrag Al Makha

Wadi Kajaf

Wadi Toaz-Wadi Rasiane

Jabal Iref wa Kharaz